

Chers cavaliers

BIENVENUE en FORÊT



Source: <http://www.trouvephoto.com>



Direction générale
de l'environnement (DGE)

Inspection des forêts
du 15^{ème} arrondissement

Avenue Riond-Bosson 1
1110 Morges

Vous trouverez plus d'infos sur:
<http://www.vd.ch/themes/environnement/forets>

Concept: Adrien Vallotton, stagiaire DGE-Forêt

Vous êtes l'hôte de la forêt, un univers riche et généreux, qui présente en Suisse de multiples fonctionnalités. En effet, la forêt offre un refuge à de nombreux animaux sauvages et de plantes rares.

Dans les alpes, elle protège nos habitations, routes et autres voies de communication.

Elle filtre une part importante de notre eau potable et régularise nos cours d'eau.

Elle transforme également le gaz carbonique émis par nos véhicules à moteur en oxygène.

Elle dessine un précieux paysage qui alterne avec les cultures, les cours d'eau, les habitations et les routes.

Soignée par des générations de propriétaires et de forestiers, la forêt fournit une matière première renouvelable: le bois.

Enfin à nous tous elle offre un espace de loisirs apprécié.

Pour que tout se passe bien, voici un petit rappel sous la forme de **7** règles de la forêt, afin de vous rendre heureux, vous et la forêt. Et rappelez-vous: vous n'êtes pas le seul utilisateur qui aimerait se faire plaisir en se baladant dans les bois. A ce sujet, le Code de bonne conduite pour cavalier d'extérieur et meneur édité par la Fédération suisse des sports équestres complète avantageusement ce petit document.

1. Notion de propriété

La forêt appartient toujours à quelqu'un (Etat, Commune ou Propriétaire privé). Ces propriétaires attendent de votre part un respect de leur patrimoine.



Source: <http://www.chassons.com>

2. Pas d'accès partout

Utilisez les routes et chemins carrossables (représentés par au moins un trait continu sur les cartes nationales). L'usage des chemins non carrossables (pistes pour tracteur, sentiers) est en principe interdit tant aux chevaux qu'aux VTT, à moins d'un balisage de Parcours équestres conseillés. Renseignez-vous avant de sortir des sentiers battus: le service forestier se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

3. Evitez les zones sensibles

Il est primordial de ne pas pénétrer dans les sous-bois. Pourquoi? Les propriétaires et le service forestier qui gèrent ce patrimoine dans lequel vous avez tant de plaisir à vous promener veillent à garantir la conservation des forêts.

Vous êtes donc peut-être dans une zone particulière, par exemple en phase de rajeunissement. Ou bien alors, la pression des sabots de votre cheval ferré va engendrer des dommages au système racinaire des arbres qui vous offrent l'abri tant apprécié. De plus, le martèlement répété des sabots sur les chemins non carrossables défonce le sol et transforme les chemins en bourbiers. Pensez à ceux qui apprécient les balades à pied !



Source: Blog de Loic Novak

4. Maîtrisez votre chien

Si votre compagnon à 4 pattes préféré vous accompagne en promenade, gardez toujours le contrôle de votre chien, son instinct de chasse est vite réveillé par le gibier.

5. Attention: coupes de bois

Les coupes de bois sont très dangereuses, même en l'absence des bûcherons (chutes d'arbres ou de branches). Respectez la signalisation mises en place par le service forestier pour votre sécurité et le bon déroulement de l'exploitation !



Source: Swissworld.org

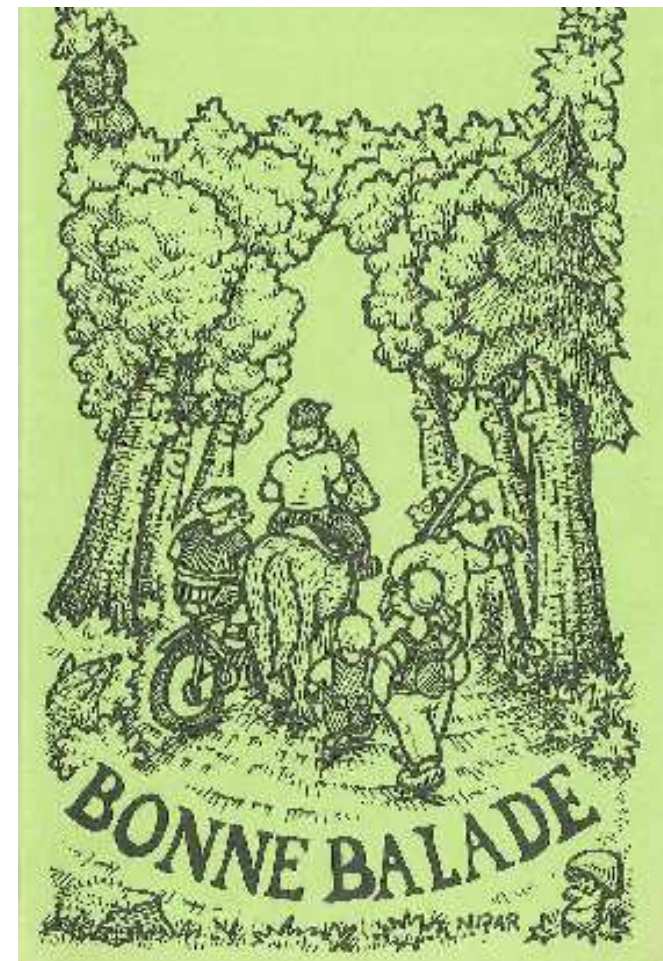
6. En forêt lors de forts vents

La forêt n'est pas un "parc" sans danger. Les vents violents, la neige et la foudre malmènent les arbres. Un conseil: évitez la forêt lorsque la météo est mauvaise !

7. Respectez les zones agricoles

Les bandes herbeuses en bordure de forêt sont des surfaces de compensation écologiques qui ne sont pas un champ de course et dont l'accès n'est pas autorisé. Les agriculteurs les entretiennent afin de préserver la biodiversité faunistique et floristique. Merci de respecter leur travail !

Vous pouvez continuer de profiter de ce magnifique lieu d'accueil qu'est la forêt pour faire de jolies promenades à cheval, mais sous réserve de respecter les quelques règles décrites ci-dessus. Pour toute autre information (ramassage de bois, de champignons, brochures sur la forêt et organisations diverses), le service forestier se tient volontiers à votre disposition: <http://www.vd.ch/themes/environnement/forets/>



Source: "nizar"